

# Les leviers économiques de la transition agro-écologique

## Une opportunité pour produire et vendre autrement

### SYNTHESE DE LA NOTE

L'agro-écologie permet de répondre à de nombreux enjeux, qu'ils soient environnementaux (restauration des sols, de l'eau, de la biodiversité, ou du climat,..) et sociétaux. Sur ce point, l'agro-écologie correspond notamment à la demande des consommateurs de plus de garantie (transparence) sur l'origine des produits, leurs modes de production, leurs impacts santé/nutritionnel et environnementaux, au-delà des critères gustatifs et prix qui restent les premiers critères d'achats.

L'agro-écologie commence seulement à se développer, que ce soit par le haut (contenu de la loi d'avenir, réforme de la politique agricole commune) ou par le bas (initiatives des agriculteurs, des coopératives et de l'industrie agroalimentaire). La France a à son actif de nombreux atouts à valoriser pour devenir un leader de l'agro-écologie en Europe et dans le monde (surface agricole, climats, diversité de ses productions, savoir-faire agro-industriel, qualité des terroirs...). A l'échelle de l'exploitation, l'agro-écologie vise l'amélioration des systèmes de production en créant des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agro-écosystème. L'agro-écologie ne s'oppose à aucune agriculture.

L'agro-écologie ne peut être abordée uniquement à l'échelle du maillon « agricole », son développement devant être envisagé à l'échelle de tout le secteur agroalimentaire. Car il ne s'agit pas uniquement de « produire autrement » mais également de « transformer et vendre autrement », c'est à dire de savoir enrichir et valoriser lors des étapes de transformation et de distribution les produits issus de l'agro-écologie.

La montée en puissance de l'agro-écologie et sa généralisation sont d'autant plus importantes qu'elles correspondent à des nécessités et urgences économiques. S'agissant du secteur agro-alimentaire, qui constitue un véritable pilier de l'économie française (2<sup>ème</sup> employeur industriel, 2<sup>ème</sup> excédent commercial, 17% de l'industrie française), la France a été dépassée par l'Allemagne sur le marché mondial. Ces filières connaissent une érosion progressive des taux de marges, un fort ralentissement des investissements et un niveau d'endettement élevé. L'agro-écologie représente une opportunité économique majeure pour agir à la fois en matière de réduction des coûts de production (énergie, intrants) et de meilleure valorisation des produits, afin de regagner en compétitivité et d'améliorer les revenus des agriculteurs et des autres acteurs.

Pour utiliser au mieux le levier économique de la transition agro-écologique, il convient d'abord d'en faire un diagnostic, qui permet de montrer que cette transition s'impose, ensuite qu'elle est la condition pour que les atouts français soient valorisés au mieux, et enfin qu'elle suppose un effort particulier d'investissement, en particulier dans les technologies d'avenir (nouvelles technologies du vivant, biocontrôle, robotisation, capteurs et informatique embarquée, efficacité énergétique, smart grid et domotique..). L'agro-écologie est l'agriculture qui inclut ultra performance environnementale et technologique.

Pour accélérer sa généralisation, la note fait deux propositions ;

1. Inciter les filières à enrichir leur gamme de produits avec des produits issus de l'agro-écologie, les faire connaître et distribuer grâce notamment aux leviers d'internet et des réseaux sociaux. Ces nouveaux outils permettent notamment de satisfaire toutes les sensibilités de consommateurs, et de mettre en place de nouvelles relations plus collaboratives avec ces derniers ;
2. Généraliser, grâce à un dispositif incitatif, les contrats de filières agro-écologiques qui commencent à se mettre en place. Développés entre des acteurs de la production agricole, de la transformation et de la distribution, ces contrats permettent de s'engager sur le long terme, d'identifier des poches d'économie, de se projeter ensemble dans une dynamique d'innovation et de rémunérer les efforts du producteur agricole engagé dans une démarche de production agro-écologique (et ce même dans un contexte de prix de marché élevé), tout comme le transformateur et le distributeur capables de mieux valoriser les produits issus de l'agro-écologie.

Cette note est issue des travaux d'un groupe de réflexion réuni dans le cadre de La Fabrique Ecologique entre septembre 2013 et septembre 2014.

### **Signataires**

- Capucine Laurent, Directrice Associée de BeCitizen du Groupe Greenflex, Co-Présidente du groupe de travail
- Catherine Golden, Manager, BeCitizen du Groupe Greenflex, Co-Présidente du groupe de travail
- Alain Guillemain, Administrateur indépendant et ex-directeur général, Terrena
- Julien Fosse, chef du bureau de l'agriculture au Commissariat général au développement durable (CGDD), Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, seuls les signataires de la note sont engagés par son contenu. Leurs déclarations d'intérêts sont disponibles sur demande écrite adressée à l'association.

### **Autres membres du groupe de travail**

- Julien Aubrat, Chef service Agronomie et Environnement, APCA
- Michel Auzet, Responsable Environnement, Crédit Agricole
- Guilhem Chéron, Co-fondateur et directeur, La Ruche qui dit Oui
- Franck Coste, Directeur général adjoint, Vivescia
- Christophe Couroussé, Directeur communication & marketing stratégique, Terrena
- Elsa Delcombel, Chef du bureau de la stratégie environnementale et du changement climatique, Ministère de l'agriculture
- Diane Doré, Directrice Echanges Extérieurs et Agriculture, ANIA
- Laura Farrant, Chef de projet Environnement, ANIA
- Sidney Flament-Ortun, Ingénieur d'étude, Ex-institut national de la consommation
- Laurent Francony, Directeur Qualité-Sécurité-Sociétal-Environnement, Système U
- Anne Génin, Marketing Director & Sustainability Biscuit Category, Mondelez International
- Serge Le Bartz, Président, UFM (CECAB)
- Denis Longevialle, Secrétaire général, IBMA France
- Gilles Maréchal, Directeur, Réseau Farre
- Mikael Naitlho, Responsable du service formation développement, APCA
- Elizabeth Pastore-Reiss, Directrice, Ethicity (Greenflex)
- Patricia Piriou, Managing directeur, Triodos Finance
- Stanislas Pottier, Directeur Développement Durable, Crédit Agricole
- Claudine Quentel, Directrice Qualité des produits frais traditionnels, Casino
- Rémi Rocca, Manager Achats-Qualité, McDonald's
- Christian Rousseau, Président Délégué à l'agriculture, Vivescia
- Charles Vaury, Ex- secrétaire général, IBMA
- Jeanne Zeller, Ingénieur Filières Agricoles, McDonald's

### **Relecture**

Cette note a été discutée par le comité de lecture de La Fabrique Ecologique, composé de Guillaume Duval, Géraud Guibert, Marc-Olivier Padis, Guillaume Sainteny et Lucile Schmid.

Elle a été relue et fait l'objet de suggestions et de conseils de la part des personnalités suivantes :

- Étienne Gangneron, éleveur dans le Cher et Président de la Commission agriculture biologique de la FNSEA
- Dominique Lepilleur, agriculteur en polyculture élevage en Normandie
- Jean-Marc Petat, directeur de la communication de BASF France

Elle a enfin été validée par le Conseil d'administration de La Fabrique Ecologique du 16 septembre 2014.

Le groupe de travail, par la voix de sa présidente, Capucine Laurent, tient à remercier tout particulièrement Catherine Golden, Alain Guillemin, et Géraud Guibert, sans qui ce projet n'aurait jamais vu son terme.

\*

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, cette publication sera mise en ligne jusqu'à la fin du mois de décembre 2014 sur le site de l'association ([www.lafabriqueecologique.fr](http://www.lafabriqueecologique.fr)) afin de recueillir l'avis et les propositions des internautes. Sa version définitive sera publiée en février 2015.

## SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Introduction.....	5
I. Le levier économique de l'agro-écologie en France : l'état des lieux.....	6
A. Le projet agro-écologique et la loi d'avenir pour l'agriculture.....	6
B. L'écologisation de la Politique Agricole Commune.....	8
C. Les multiples initiatives d'agro-écologie.....	9
II. Les enjeux et les priorités économiques de la transition agro-écologique.....	10
A. Les difficultés des filières agroalimentaires françaises.....	10
B. Les enjeux économiques de l'agro-écologie.....	11
1. La réduction des coûts de production.....	11
2. La différenciation et la valorisation des produits, en particulier à l'exportation.....	13
C. La priorité nécessaire aux investissements notamment dans les technologies d'avenir.....	14
III. Propositions : Faire monter en puissance l'économie agro-écologique.....	15
A. Inciter les filières à enrichir leur gamme de produits avec des produits issus de l'agro-écologie, les faire connaître et distribuer grâce notamment aux leviers d'internet et des réseaux sociaux.....	15
B. La généralisation de contrats de filières agro-écologiques.....	17
Conclusion.....	22

## INTRODUCTION

Le parlement vient d'adopter définitivement la loi d'avenir pour l'agriculture française, avec une majorité dépassant les clivages habituels. En fixant l'agro-écologie comme objectif central de la politique agricole, ce qui constitue une première, ce texte a le mérite d'entériner l'idée que la transition environnementale de l'agro-alimentaire français n'est pas que synonyme de contraintes mais peut et doit créer d'importantes opportunités.

A l'échelle de l'exploitation, l'agro-écologie entend s'appuyer sur les services offerts par les écosystèmes et les innovations technologiques pour contribuer à dessiner le modèle agricole de demain. Elle permet également de renforcer la capacité des agrosystèmes à s'adapter par eux-mêmes à des perturbations (résilience), notamment dans les domaines climatique et énergétique. Les objectifs sont de renforcer les régulations biologiques, afin de concilier plus durablement les enjeux socio-économiques et environnementaux<sup>1</sup>. D'autres définitions de l'agro-écologie ont été proposées lors d'un séminaire organisé par l'INRA en 2013 : « l'agro-écologie est l'application de l'écologie à l'étude, à la conception et à la gestion des systèmes agro-alimentaires ».

L'agro-écologie répond à une forte demande sociétale. Les scandales alimentaires poussent les consommateurs à exiger de plus en plus de transparence et de garantie sur l'origine des produits, leur mode de production, leurs bénéfices santé/nutritionnel et leurs impacts environnementaux, au-delà des critères toujours prépondérants des achats que sont le prix et la qualité gustative.

La manière dont cette orientation va se concrétiser dans notre pays est particulièrement importante compte tenu des difficultés économiques du secteur agro-alimentaire français. Depuis plusieurs années, celui-ci est distancé par l'Allemagne en matière d'exportations, il subit une érosion progressive de ses taux de marges brutes et un très fort ralentissement des investissements.

Pour mettre en œuvre la transition agro-écologique, une des questions centrales est d'en faire pour l'agro-industrie française un outil de différenciation, de création de valeur et donc d'amélioration du revenu des agriculteurs. Plusieurs initiatives (cf infra) vont déjà dans ce sens et peuvent aboutir à des modifications substantielles des modes de production et de consommation.

Au-delà de la transformation des techniques agricoles et de l'intégration des problématiques environnementales et alimentaires dans les stratégies agricoles, l'agro-écologie constitue un changement à tous les niveaux, du mode de production à l'exploitation en passant par l'innovation agronomique et technologique, l'investissement industriel (efficacité énergétique, modernisation...), et les innovations marketing (numérisation, désintermédiation...). C'est sur ce plan que cette note se situe.

---

<sup>1</sup> Publication du Centre d'Etudes et de Prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : <https://colloque.inra.fr/csaagroecologie2013/Programme>

# **I. LE LEVIER ECONOMIQUE DE L'AGRO-ECOLOGIE EN FRANCE : L'ETAT DES LIEUX**

## **A. LE PROJET AGRO-ECOLOGIQUE ET LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE**

Le projet agro-écologique lancé par le ministre de l'agriculture en décembre 2012 a pour objectif annoncé de faire de l'agro-écologie un atout pour la France. Sa mise en œuvre repose sur deux principaux leviers : la politique agricole commune (PAC) et la loi d'avenir pour l'agriculture. Un comité de suivi national « produisons autrement » est mis en place.

L'agro-écologie est décrite dans le projet comme un système de nouveaux modes de production performants, à la fois sur le plan économique et environnemental, permettant l'amélioration des résultats de l'exploitation tout en préservant les ressources naturelles. Il s'agit d'optimiser la gestion des intrants et de l'énergie, de diversifier les cultures et de renforcer l'autonomie des systèmes de production animale.

L'ambition du projet est de développer une triple performance, économique, environnementale et sociale, afin que, d'ici 2025, une majorité des exploitations soit engagée dans l'agro-écologie. Pour cela, trois axes majeurs sont énoncés :

- connaître et capitaliser : l'objectif est de collecter et regrouper, via une plate-forme web, les expériences et connaissances de tous et de les rendre disponibles afin de générer de nouvelles solutions ;
- diffuser et former : il s'agit de s'appuyer sur les acteurs et leur diversité afin de partager les connaissances capitalisées, de s'adresser aux agriculteurs directement et de former des conseillers ;
- inciter : l'objectif est d'encourager la conversion vers de nouvelles pratiques en accompagnant les agriculteurs et en privilégiant les approches collectives. Une réorientation budgétaire de la PAC doit permettre de favoriser les changements de pratiques grâce au verdissement des aides directes (premier pilier de la PAC) et la mobilisation de certaines aides couplées, avec une priorité donnée à l'agro-écologie en matière de développement rural (2ème pilier).

Il est prévu que des incitations sous forme de subventions ou prêts soient données aux exploitations agricoles s'investissant dans la logique du « produire autrement ». L'agro-écologie sera notamment une priorité des dispositifs de soutien nationaux financés par FranceAgriMer et par l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer. Enfin, la loi d'avenir pour l'agriculture crée les groupements d'intérêts économique et environnemental (GIEE). Ces organisations collectives pourront bénéficier des outils budgétaires de la PAC ainsi que d'une fiscalité avantageuse dans le cadre de projets agro-écologiques.

Afin d'accompagner ce projet, six programmes d'actions sont renforcés ou mis en place, sur les produits phytosanitaires (plan Ecophyto), les antibiotiques (plan Ecoantibio), la méthanisation,

l'apiculture, les protéines végétales et l'agriculture biologique (programme national ambition bio 2017). Le calendrier de ce plan et ses réalisations sont résumés ci-dessous :

	<b>Réalisations du projet agro-écologique pour la France à date</b>
<b>18 décembre 2012</b>	Lancement du projet agro-écologique pour la France
<b>Décembre 2012</b>	Renforcement, rénovation du plan Ecophyto Lancement du plan Ecoantibio
<b>Février 2013</b>	Lancement du plan apiculture durable
<b>Mars 2013</b>	Lancement du plan énergie méthanisation autonomie azote
<b>Mai 2013</b>	Lancement du plan Ambition Bio 2017
<b>Juin 2013</b>	Publication du rapport de Marion Guillou (Agreenium) « Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement ».
<b>Octobre 2013</b>	Choix des nouvelles orientations de la Politique Agricole Commune pour 2014-2020
<b>Octobre 2013</b>	Colloque Agro-écologie et recherche à l'INRA – Mobilisation des organismes de recherche et d'enseignement
<b>Novembre 2013</b>	Présentation de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt
<b>Janvier 2014</b>	Appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie » financé par le Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR). Cible : projets portés par des collectifs d'agriculteurs qui souhaitent développer des formes d'agro-écologie. Budget : 6,7 millions d'euros. 103 dossiers retenus, 3 300 exploitations concernées.
<b>Avril 2014</b>	Colloque « Produisons autrement : des pionniers aux GIEE. Mobilisation collective pour l'agro-écologie. »
<b>Avril 2014</b>	Colloque national « Enseigner à produire autrement »
<b>Avril 2014</b>	Colloque national sur le biocontrôle
<b>Juin 2014</b>	Printemps des territoires. Transfert aux régions de la gestion des aides du second pilier de la PAC
<b>Juin 2014</b>	Réunion du Comité national de suivi et d'orientation
<b>Juillet 2014</b>	Adoption définitive du projet de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt par le Sénat

## B. L'ÉCOLOGISATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La situation économique des filières agroalimentaires françaises est étroitement liée au marché commun et à la politique agricole commune (PAC). Sa réforme décidée pour la période commençant en 2014 est donc déterminante pour l'avenir de ces filières. Elle prévoit l'écologisation des paiements directs et le maintien des mesures favorables à la protection de l'environnement pour le développement rural.

### L'agro-écologie à l'international

L'agro-écologie est aujourd'hui appuyée par un éventail de plus en plus large d'experts de la communauté scientifique ainsi que par des organisations et organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et Biodiversity International. Elle gagne du terrain dans des pays aussi différents que les États-Unis, le Brésil, l'Allemagne et la France<sup>2</sup>.

Le terme d'agro-écologie peut revêtir, hors de France, des sens quelque peu différents. Ainsi, en Amérique latine, l'agro-écologie est d'abord née en tant que mouvement social pour le développement rural et une agriculture familiale respectueuse de l'environnement, en réaction à l'exclusion sociale de certains paysans du processus de modernisation agricole. Cette agro-écologie « paysanne » prône le développement de nombreux systèmes de polyculture autosuffisants, comme celui de la *Milpa-solar* reconnu par la FAO comme « système ingénieux du patrimoine agricole mondial » : il consiste à cultiver des plants de maïs associés au haricot et à la courge, chaque culture bénéficiant de la présence des deux autres. Le maïs sert de tuteur au haricot. Le haricot fixe l'azote de l'air et favorise la croissance de la céréale. Les larges feuilles de courges protègent le sol contre l'érosion hydrique et éolienne et conservent l'humidité des sols. Le système fonctionne sans apport d'intrants chimiques de l'extérieur et améliore les rendements de maïs. Aux États-Unis et dans certains pays européens comme l'Allemagne, l'agro-écologie a tout d'abord été considérée comme une discipline scientifique avant de donner naissance à des mouvements ou pratiques agro-écologiques.

Dans le cadre de cette PAC réformée, 30% de l'enveloppe nationale des paiements directs sont consacrés à un paiement conditionné au respect de certaines pratiques agricoles bénéfiques au climat et à l'environnement. Trois pratiques de base sont concernées, le maintien des prairies permanentes, la diversification des cultures (au moins deux cultures pour les surfaces de plus de 10 hectares et au moins trois cultures pour les surfaces de plus de 30 hectares) et l'utilisation d'au moins 5% de la surface de chaque exploitation comme « surface d'intérêt écologique » (bordures de champs, haies, jachères...). Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de ces dispositions.

---

<sup>2</sup> « Agroécologie et le droit à l'alimentation », Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, 08 mars 2011.



L'obligation de consacrer 30% de l'enveloppe nationale de développement rural à la gestion des terres et à la lutte contre le changement climatique est en outre maintenue. Les mesures qui y correspondent peuvent inclure les investissements physiques liés à l'environnement et au climat, celles en faveur de la sylviculture, relatives à l'agroenvironnement et au climat, à l'agriculture biologique, le réseau Natura 2000 et les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques.

## **C. LES MULTIPLES INITIATIVES D'AGRO-ÉCOLOGIE**

Ces derniers temps, plusieurs initiatives d'agro-écologie impliquant les différents acteurs concernés ont été mises en place avec succès. La force de ces démarches repose notamment sur l'instauration de contractualisation innovante entre producteurs, transformateurs voire distributeurs. Il s'agit par exemple de :

- Mondelez (anciennement Kraft), avec la démarche Lu'Harmony, ayant conduit 1300 agriculteurs en France à produire leur blé selon un cahier des charges qualité-environnement en bénéficiant de conditions contractuelles différentes de celles du marché (mécanisme de prime) ;
- Terrena avec sa marque Nouvelle Agriculture®, déclinée sur des produits (viande de porc, de lapin)<sup>3</sup>. Cette marque offre une promesse consommateur orientée vers l'environnement et la nutrition-santé, tout en s'appuyant sur des agriculteurs communicants sur leurs responsabilités de « Sentinelles de la Terre » ;
- McDonald's : en France, un des premiers acteurs à mettre en place une contractualisation sur le blé sur la base d'un cahier des charges agro-écologique (50 pratiques innovantes) ; à l'international une démarche sur la viande durable avec l'ONG WWF, Cargill et JBS. Le succès de cette initiative passera par la garantie que cette filière corresponde aux exigences du consommateur, notamment en matière de santé publique ;
- D'autres entreprises s'efforcent de prendre en compte les différents enjeux environnementaux dans des marques (ex : Vivescia avec sa marque de céréales durables Respect'In<sup>4</sup>, Lesieur avec sa marque Fleur de Colza, Fleury Michon avec sa démarche Venez Vérifier.com)

La transition agro-écologique est donc enclenchée, que ce soit « par le haut » (réforme de la PAC, loi) ou « par le bas » (initiatives de la société civile). Encore faut-il que le levier économique, nécessaire à son développement, fonctionne pleinement.

Dit autrement : les filières sauront faire de l'agro-écologie si et seulement si le supplément de valeur leur est payé.

---

<sup>3</sup> <http://www.agri49.fr/Porc--Terrena-elargi-le-concept--Nouvelle-Agriculture--a-la-production-porcine-actualite-numero-2178-page-1.php>

<sup>4</sup> [www.respectin.com](http://www.respectin.com)

## II. LES ENJEUX ET LES PRIORITES ECONOMIQUES DE LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

Le secteur agro-industriel constitue un véritable pilier de l'économie française avec 17% du chiffre d'affaires de l'industrie française. Il représentait le 2<sup>ème</sup> employeur industriel (412 000 emplois) et le 2<sup>ème</sup> excédent commercial en 2011. Cependant, la France, qui a longtemps été le 1<sup>er</sup> exportateur européen de produits agricoles transformés, a été largement dépassée par l'Allemagne puis par les Pays-Bas au cours des dernières années.

Le secteur connaît donc des difficultés préoccupantes, qui rendent d'autant plus indispensable l'utilisation du levier économique de l'agro-écologie. Un des enjeux majeurs est d'orienter les investissements vers des méthodes et des technologies d'avenir.

### A. LES DIFFICULTES DES FILIERES AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES

L'accroissement en valeur du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires françaises (de +8,4% en 2012)<sup>5</sup> s'explique par les cours élevés des matières premières comme les céréales (hausse de +9,6% en 2012), le lait et le sucre. Il est en outre lié à la dynamique de certains marchés à l'étranger, et à la croissance externe de certains acteurs de l'agroalimentaire : 60% de la hausse du chiffre d'affaires est due à 7 entreprises majeures qui ont développé soit des opérations de croissance externe soit des filiales à l'étranger.

Cette hausse du chiffre d'affaires ne doit pas cependant faire illusion. Elle masque une érosion progressive des taux de marges brutes de l'industrie agroalimentaire dans son ensemble (30% en 2012) et un fort ralentissement des investissements : 4,8% en 2012 contre 10% en 2010 et 2011. La rentabilité des entreprises de l'agroalimentaire est affectée par une forte pression sur les marges. Cette pression est d'autant plus forte sur les secteurs où la concurrence est forte comme ceux du lait et des produits frais, ou encore de la viande et de la volaille, en compétition avec les produits importés.

Si certaines filières se portent bien comme celles des vins et spiritueux ou du sucre, d'autres comme celles de la viande sont dans une situation critique (un quart des entreprises sont en perte). Les principaux points de faiblesse des filières agro-alimentaires françaises sont les suivantes :

- A part les leaders de l'agroalimentaire et les filières sucre et vins/spiritueux, les filières agro-alimentaires françaises souffrent d'un défaut de positionnement à l'export et de la stagnation du marché intérieur. La balance commerciale se dégrade, sauf sur les filières lait, vins/spiritueux et céréales ;
- Si certaines filières agro-industrielles (vins et spiritueux, lait et sucre) ont un ratio de Valeur Ajoutée/Chiffre d'Affaires confortables (20 à 30%), les autres filières viande, céréales, fruits

---

<sup>5</sup> Rapport de l'Observatoire financier des Entreprises Agroalimentaires, Crédit Agricole, Novembre 2013

et légumes ont un ratio faible (< 20%). En comparaison, les autres industries (textile, chimique, pharmaceutique, équipements électroniques) ont un ratio VA/CA de 25 à 30%.

**Tableau récapitulatif des principaux indicateurs économiques des différentes filières agroalimentaires françaises en 2012<sup>6</sup>**

Filière	CA (en M EUR)	Valeur ajoutée/Chiffre d'Affaires	Part à l'international	Evolution de la balance commerciale
Céréales	26 000	11,2%	25%	+80% (2000-2012)
Fruits et légumes	19 000	15,7%	26%	-100% (2000-2012)
Lait	27 000	19,1%	50%	+85% (2000-2012)
Sucre	3 200	24,1%	61%	+16% (2000-2012)
Viande	48 000	16,7%	13%	-70% en moyenne (2000-2012)
Vin et spiritueux	11 000	28%	56%	+50% pour vin, spiritueux et boissons (2000-2012)

## **B. LES ENJEUX ECONOMIQUES DE L'AGRO-ECOLOGIE**

L'avenir de ces filières repose sur le double enjeu de la réduction des coûts de production et de la montée en gamme. L'agro-écologie permet justement de répondre à ces deux enjeux.

### **1. La réduction des coûts de production**

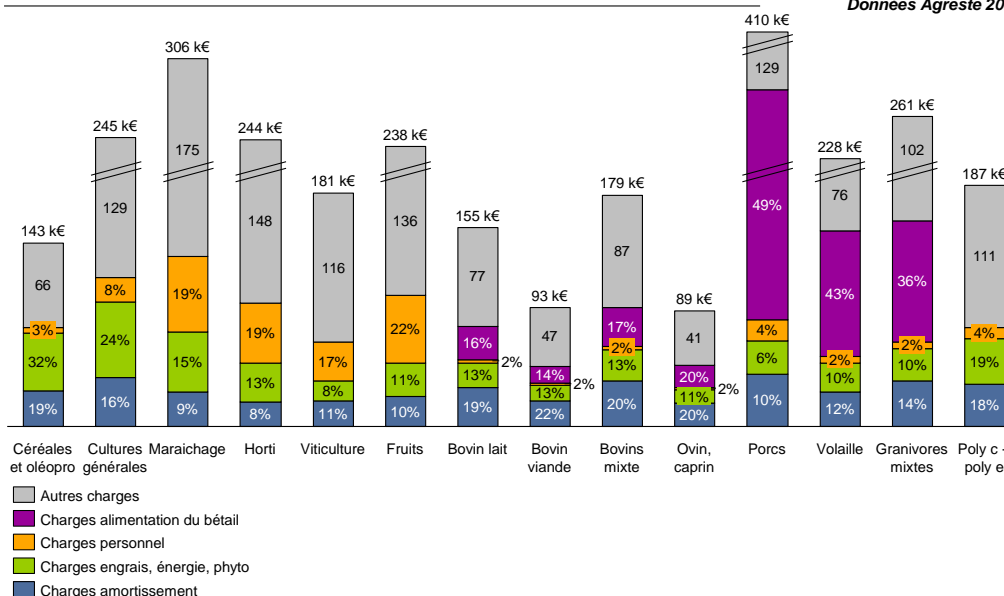
L'agro-écologie permet de réduire les coûts liés aux dépenses d'engrais, de produits phytosanitaires et d'énergie. Ils représentent environ 16% des coûts de production des exploitations agricoles<sup>7</sup>. Cette moyenne masque des écarts importants entre filières (cf. graphe ci-dessous).

<sup>6</sup> Rapport de l'Observatoire financier des Entreprises Agroalimentaires, Crédit Agricole, Novembre 2013, France Agrimer, ITAVI, Agreste, IFIP

<sup>7</sup> Agreste, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>, 2010

## Répartition des principaux postes de coûts des exploitations agricoles selon les OTEX

Données Agreste 2010



Les coûts liés aux dépenses d'engrais, de phytosanitaires et d'énergie sont particulièrement importants pour les cultures céréalières et de plein champ, et la polyculture / polyculture-élevage, pour lesquels ils représentent entre 20 et 32% des coûts de production des exploitations. La nature de ces coûts varie selon la filière considérée : les cultures en plein champ et l'arboriculture supportent des coûts importants liés respectivement à l'achat d'engrais et de produits phytosanitaires. Les pratiques promues par l'agro-écologie permettent d'alléger les dépenses par un recours limité aux intrants et pesticides et par une utilisation optimisée des fonctionnalités des écosystèmes en remplacement et de nouvelles technologies dites d'agriculture de précision (nouvelles machines agricoles, outils d'aide à la décision, capteurs, informatique embarqué, drones, satellite, etc.). Ainsi on estime par exemple qu'en grandes cultures, un système d'agriculture raisonnée avec un recours limité aux pesticides permet d'optimiser la marge d'environ 3% par rapport à la situation actuelle<sup>8</sup>. Le réseau national des fermes Dephy mises en place dans le cadre du plan EcoPhyto fait état de bonnes performances : -14% d'IFT (Indice de Fréquence de Traitement [phytosanitaire]) ; +7% de rendement et +34% de marge brute<sup>9</sup>.

De plus, les dépenses en alimentation du bétail représentent un poste de coût prépondérant en élevage. Elles sont particulièrement élevées dans les filières du porc et de la volaille. L'agro-écologie peut alors être une solution, via des systèmes de polyculture-élevage, pour réduire les dépenses d'alimentation du bétail et accroître l'autosuffisance des agriculteurs. A titre d'exemple, les exploitations en polyculture-élevage autonome de bovins laitiers du Réseau Agriculture Durable (RAD) présentent ainsi un Excédent Brut d'Exploitation par litre de lait vendu de 11% supérieur au témoin, un Résultat Courant Avant Impôts par litre de lait vendu 37% plus élevé, et des coûts d'alimentation du bétail par litre de lait 41% plus faibles<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Ecophyto R&D, Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? INRA, 2010.

<sup>9</sup> [http://www.invivo-group.com/uploads/publication/54\\_publication.pdf](http://www.invivo-group.com/uploads/publication/54_publication.pdf)

<sup>10</sup> « Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. » Propositions à Stéphane Le Foll, Marion Guillou, mai 2013.

Les dépenses énergétiques, de leur côté, représentent un gisement important d'amélioration des marges pour certaines filières, non seulement au niveau des exploitations agricoles mais également au niveau des industries agroalimentaires. Le secteur agroalimentaire représente le 3<sup>e</sup> secteur le plus consommateur d'énergie en France après la sidérurgie et la chimie organique<sup>11</sup>. Les consommations énergétiques des industries agroalimentaires représentent 2 à 3% de leurs charges, avec des différences selon les filières<sup>12</sup>. Les filières agroalimentaires les plus énergivores sont celles du sucre, du lait, des produits amylacés, de la viande et des aliments du bétail. La facture énergétique annuelle totale des exploitations agricoles françaises s'élève à près de 3,2 milliards d'euros. Pour certains types d'exploitations agricoles, l'énergie est un poste de coût non négligeable : jusqu'à 35% des coûts opérationnels dans la filière porc, 20 à 40% des coûts de production en horticulture et maraichage sous serre.

Le potentiel d'économie d'énergie du secteur agroalimentaire dans son ensemble est estimé à 19% d'ici 2020 et même 37% à plus long terme par le WWF<sup>13</sup>. L'Institut Négawatt et le Réseau Action Climat estiment, quant à eux, que le potentiel d'efficacité énergétique du secteur entre 2020 et 2030 est de 30%, à volume de production constant. Décorréliser les coûts des produits agro-alimentaires français des variations des coûts de l'énergie est clé pour maintenir et améliorer la compétitivité et la résilience des systèmes aux autres événements de marché.

## **2. La différenciation et la valorisation des produits, en particulier à l'exportation**

Une amplification de la différenciation et de la valorisation des produits est indispensable. Bien conçue, l'agro-écologie peut et doit y contribuer. Les filières agro-alimentaires françaises bénéficient d'atouts qui doivent être renforcés.

A l'image du succès du secteur du luxe français à l'international, l'agro-alimentaire français bénéficie d'une image positive de garantie sanitaire, qualité, typicité et en terme de bénéfice nutritionnel. Celle-ci provient pour beaucoup du regard positif porté sur le repas à la française, inscrit dans l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France par l'UNESCO.

Le secteur agro-alimentaire se caractérise en outre dans notre pays par la capacité à générer à la fois des productions de masse (sur les grandes cultures, le lait, le sucre, etc.) et des productions de petites séries (fruits et légumes, viande, fromages, vins et spiritueux, etc.). Ce secteur a toujours été capable de répondre à des demandes à l'export, force de la diversité permise par cette richesse des grandes et petites séries.

Ces atouts peuvent, si les bons leviers sont activés, jouer un rôle majeur pour redynamiser l'ensemble des chaînes de valeur des filières françaises. Ceci suppose de garantir une vraie différenciation de nos produits *made in France*. Si l'image reste positive aujourd'hui, elle vit en partie sur des lauriers – le repas à la française – et cette image pourrait donc facilement être remise en

---

<sup>11</sup> ADEME/CEREN

<sup>12</sup> INSEE, 2011. Agreste, 2010.

<sup>13</sup> WWF France, op. cité

question. Prenons l'exemple d'un poulet né, élevé et abattu en France, mais nourri au soja Brésilien. Est-il si différent d'un poulet venant d'ailleurs mais mangeant la même chose ? C'est ainsi que l'agro-écologie (et une de ses conséquences, la nutrition-santé) sont des axes de différenciation porteurs vis-à-vis des consommateurs, avec la construction d'une offre France sur les marchés mondiaux d'autant plus indispensable que le marché intérieur a tendance à décroître.

### **C. LA PRIORITE NECESSAIRE AUX INVESTISSEMENTS NOTAMMENT DANS LES TECHNOLOGIES D'AVENIR**

Pour stimuler la transition environnementale des filières agro-alimentaires, il est indispensable de moderniser les outils de transformation, d'optimiser leur efficacité énergétique et d'investir dans les technologies d'avenir. Nouvelles technologies du vivant telles que biocontrôle ou gene editing, capteurs, informatique embarquée, robotisation, smart grids, domotique, production d'énergie renouvelable, les possibilités technologiques sont nombreuses favorisant les économies, le développement de nouvelles ressources ou facilitant la différenciation des produits. Cette démarche doit s'intensifier dans tous les domaines.

En matière énergétique, des économies peuvent être faites grâce à des investissements dans les infrastructures, par exemple pour certains systèmes d'élevage de porcs ou de volaille pour lesquels les sources d'économies d'énergie sont nombreuses : ventilation, isolation, éclairage, etc. Les gisements d'économies sont nombreux, avec à la clé une réduction significative des coûts de production. Le développement et la valorisation de nouvelles sources d'énergie est de la même façon possible et souhaitable, de la méthanisation, au solaire thermique et photovoltaïque en passant par la cogénération.

En matière de robotisation, l'industrie agro-alimentaire est le parent pauvre des investissements de modernisation parmi toutes les industries françaises : elle ne représente que 4% du marché des robots dans le monde (contre 32% pour l'automobile et 26% pour l'électronique). Les technologies de l'exploitation connectée sont pourtant déjà là, avec des automatismes et des robots dopant la productivité et la flexibilité grâce à l'interconnexion des machines, des process et des sites. Une relance des investissements sur ces technologies serait vivement souhaitable.

Il est enfin indispensable d'investir dans les technologies d'agriculture de précision à l'échelle de l'exploitation agricole. Celles-ci consistent à combiner les technologies informatique et satellitaire pour répartir de façon extrêmement précise et sur une surface donnée les semences et les intrants (eau, pesticides, engrais). Ces technologies permettent d'optimiser les quantités utilisées, les impacts environnementaux et coûts associés. Différents types de technologies existent d'ores et déjà pour ce faire (imagerie satellitaire, drones, systèmes GPS, système d'information géographique, informatique embarquée et machinisme innovant). Dans un contexte d'augmentation du prix des intrants agricoles (engrais, phytosanitaires), ces technologies constituent un enjeu considérable pour diminuer les coûts de production et accroître les rendements : selon le rapport

publié par l'IFPRI le 12 février dernier, l'agriculture de précision pourrait augmenter les rendements du blé au Royaume-Uni de 25% à l'horizon 2050.

Ces technologies, très développées aux Etats-Unis, émergent à peine en France : « *Le marché de l'agriculture de précision se trouve principalement aux Etats-Unis, qui pèsent 60 %. Rien à voir avec ce que représente la France, avec 1 % (ou même l'Europe, à 15 %).* » D'après Geosys, leader de l'information géographique au service de l'agriculture hier encore français, récemment acheté par le groupe américain Land o'Lakes. Or d'après Alcimed, dans les prochaines années, le taux de croissance annuelle moyen du marché de l'agriculture de précision pourrait bien être de 13,6%.

Toutes ces technologies demandent le plus souvent un investissement initial élevé, principal frein à leur déploiement à grande échelle. Mais plus le rythme de ces investissements s'accélération, plus vite l'agro-écologie pourra monter en puissance, et mieux le secteur agroalimentaire se portera.

### **III. PROPOSITIONS : FAIRE MONTER EN PUISSANCE L'ECONOMIE AGRO-ECOLOGIQUE**

Au-delà d'une accélération des investissements, plusieurs propositions sont envisageables. Nous en avons retenu deux, qui nous paraissent particulièrement importantes et structurantes, pour le présent et pour l'avenir.

#### **A. INCITER LES FILIERES A ENRICHIR LEUR GAMME DE PRODUITS AVEC DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRO-ECOLOGIE, LES FAIRE CONNAITRE ET DISTRIBUER GRACE NOTAMMENT AUX LEVIERS D'INTERNET ET DES RESEAUX SOCIAUX**

Les évolutions d'internet et leurs impacts sur les modes de distribution, avec la désintermédiation, sont un levier puissant pour valoriser les produits de l'agro-écologie, et pour répondre aux attentes de transparences des consommateurs et valoriser les innovations dans les modes de production. La digitalisation de la distribution et la désintermédiation associée constitue à terme un levier majeur pour relier acteurs des filières et consommateurs et est encore sous-employée par le monde agro-alimentaire.

Les formes de circuits courts traditionnelles (vente à la ferme, marchés) évoluent. Les points de vente collectifs, magasins tenus par des agriculteurs qui vendent eux-mêmes les produits de leurs fermes, représentent 5% des modes de distribution des exploitations en vente directe<sup>14</sup>.

Mais la transformation la plus forte porte sans doute sur l'émergence d'internet dans la commercialisation des produits agricoles, qui ne fait que débiter. Quelques exemples sont

---

<sup>14</sup> Les circuits courts alimentaires de proximité, Ademe, avril 2012.

présentés ci-dessous, qui représentent avant tout une dynamique illustrant un potentiel à prendre en compte :

- 1) **Les plates-formes de vente de produits locaux on-line** : la « Ruche qui dit Oui »<sup>15</sup> en est un bon exemple. Il s'agit d'une plate-forme Internet créée fin 2010 grâce à laquelle les consommateurs se constituent en collectifs, ou « ruches », afin de passer des commandes groupées à des producteurs, une fois par semaine ou tous les quinze jours. Le consommateur compose lui-même son panier avec les 150 produits proposés en moyenne. Une fois la commande payée en ligne, le client récupère son panier sur un lieu de distribution, dans une plage horaire fixe. En trente mois d'existence, La Ruche qui dit Oui a connu une croissance exponentielle et compte aujourd'hui 550 ruches, plus de 3000 producteurs et est présente dans 4 pays. Les demandes d'ouverture de ruches (5 à 6 par jour) et d'inscription de producteurs (5 à 10 par jour et par ruche) ne cessent d'augmenter. La force du système vient du fait qu'il libère « l'énergie sociale » : le réseau est créé par les gens eux-mêmes, la ruche leur apporte les outils qui vont leur simplifier le commerce.
- 2) **Les drive fermiers** : si l'impact reste symbolique, le principe des sites de drive fermiers l'est moins, ils fonctionnent comme une place de marché. Les stocks disponibles sont actualisés en temps réel sur le site web au fur et à mesure des commandes passées. Il est possible de commander à tout moment en ligne dans la semaine, les commandes sont enregistrées et ensuite livrées un jour donné fixe. Tous les produits sont issus de fermes locales et de groupements de producteurs. Ces produits sont directement vendus par les agriculteurs aux prix pratiqués sur les exploitations ou sur les points de vente des groupements de producteurs.
- 3) **Vente-privée.com / Miam-miam**<sup>16</sup> : depuis Octobre 2013, vente-privée.com s'investit dans le secteur alimentaire 100% made in France avec sa gamme Miam Miam proposant des produits terroirs en vente directe du producteur au consommateur. Il s'agit, en ciblant les petits producteurs et en les faisant connaître, de profiter de l'appétit des consommateurs français pour les produits du terroir.
- 4) **L'arrivée prochaine d'Amazon Fresh**<sup>17</sup> **en Europe** : Amazon Fresh, un développement important pour la croissance future d'Amazon, est par ailleurs en train de s'étendre aux Etats-Unis et a de fait été annoncé en Allemagne. Dans une de ses versions, aux Etats-Unis, il s'agit d'un concept plutôt haut de gamme, avec un abonnement de l'ordre de 300 dollars par an et des prix qui, contrairement à ce que propose Amazon par ailleurs, ne sont pas nécessairement les plus bas. Le service offre quelques 400 références de fruits et légumes et 500 en viande et en poisson (et d'autres références hors produits frais) de produits locaux. Amazon ayant entraîné une transformation totale du modèle économique

---

<sup>15</sup> <http://www.laruchequiditoui.fr/>

<sup>16</sup> <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/distribution-vente-privée-com-se-met-aux-produits-frais-79056.html>

<sup>17</sup> <https://fresh.amazon.com/welcome?jsessionid=4BEA947F835B817BCF05B0A0F21B5CD3>, <http://www.lsa-conso.fr/tous-les-secrets-d-amazon-fresh-interview-videos-photos,147665>



des livres et CD, on se doit d'être vigilant sur les conséquences qu'Amazon Fresh pourrait avoir sur le monde de la distribution agro-alimentaire.

Plus généralement, les réseaux sociaux, par la démarche collaborative qu'ils permettent, sont en train de devenir des outils majeurs de valorisation. Le succès du yaourt grec Chobani<sup>18</sup> aux Etats-Unis illustre le potentiel d'une telle stratégie. En huit ans, ce nouvel entrant dans un marché pourtant saturé a conquis la moitié des parts de marché du yaourt grec aux Etats-Unis, et réalise désormais plus d'un milliard de dollars de chiffre d'affaires. La marque a su mettre en avant la naturalité de ses produits, sans OGM, sans conservateurs ni arômes artificiels, au lait de vaches locales élevées dans le respect du bien-être animal, avec une grande capacité à engager une communication collaborative avec ses consommateurs à travers les réseaux sociaux.

Ces nouvelles formes de distribution rapprochant producteurs et consommateurs permettent aux exploitations situées sur des territoires isolés de commercialiser leurs produits, non seulement auprès de leurs voisins, et aussi dans des bassins de vie plus densément peuplés et à fort pouvoir d'achat. Si les circuits courts actuels sont « courts » à la fois en distance et en nombre d'intermédiaires, les circuits courts de demain pourront être un peu plus « longs » en distance tout en restant « courts » en intermédiaires. Pour cela, les nouvelles technologies digitales s'avèreront clés et devront être maîtrisées par les acteurs de ces nouveaux circuits.

Il est donc essentiel que les filières s'organisent pour profiter des opportunités offertes par la digitalisation et la désintermédiation. C'est pourquoi il est proposé de les inciter à prendre des initiatives dans ces domaines.

Plus précisément, ces nouvelles formes de distribution alimentaire agro-écologiques devraient pouvoir bénéficier d'une plus grande reconnaissance de l'Etat (ex : bénéficiaire de commandes publiques).

## **B. LA GENERALISATION DE CONTRATS DE FILIERES AGRO-ECOLOGIQUES**

Le secteur agro-alimentaire français et la grande distribution s'enlisent dans un cercle vicieux né il y a 60 ans : l'agriculteur est vu comme un simple fournisseur de matière première standardisée et au prix toujours plus bas fixé par les autres acteurs du marché ; l'industrie agro-alimentaire est le maillon créateur de marque et donc de marge ; la grande distribution, seul acteur ayant un lien avec le consommateur, détient le pouvoir sur le marché et impose ses vues à l'amont de la chaîne.

Des rétentions de marge sont constatées à différents niveaux de la chaîne de valeur et génèrent des effets pervers, comme la baisse de compétitivité d'une filière. A titre d'exemple, en nutrition animale, certains composants des aliments du bétail (premix, prémélanges de vitamines, éléments minéraux) sont parfois vendus à des prix élevés au fabricant d'aliments qui voit sa marge se réduire si lui-même n'augmente pas ses prix. Au final, ce processus aboutit soit une baisse de compétitivité

---

<sup>18</sup> <http://www.chobani.com/>

de la filière par une baisse de la capacité d'investissement et donc d'innovation, soit des prix de vente de produit fini trop élevés.

Le principe des prix d'achat moyens des matières premières agricoles de certaines coopératives n'incite pas nécessairement au développement de pratiques innovantes : la différenciation de la production agricole est peu ou pas valorisée.

L'agro-écologie peut et doit donc être l'occasion de réintroduire de la confiance et de la transparence entre les différents partenaires afin de basculer sur des schémas de production vertueux. Des initiatives de tels contrats de filière Qualité couronnées de succès existent en France tout en restant encore aujourd'hui symboliques :

- 1) **Partenariat Système U - Terrena sur la filière porc** : Terrena, premier groupe coopératif français, et Système U, le distributeur, ont noué en février 2014 un partenariat inédit pour la production de produits à marque U<sup>19</sup>. L'enseigne de grande distribution vend des barquettes de porc sous la marque Nouvelle Agriculture® avec les deux logos des partenaires. Les porcs Nouvelle Agriculture® sont nourris selon le cahier des charges bleu-blanc-cœur<sup>20</sup> à base de graines de lin riches en Oméga 3, avec des céréales issus des pays de Loire ou des départements limitrophes, sans OGM et sans soja en engraissement. Les éleveurs s'engagent à mettre en place un plan de réduction des antibiotiques en élevage et à améliorer le bien-être des animaux. L'originalité tient à l'établissement d'une relation tripartite nouvelle liant les agriculteurs, les industriels et un distributeur. La contractualisation établie repose sur :
  - une durée de contrat longue (3 ans reconductibles) permettant d'avoir une visibilité suffisante pour les investissements,
  - un fournisseur unique (Terrena pour le rayon UVCI – Unité de Vente Consommateur Industrielle – porcs de Système U),
  - une filière complète et la plus courte possible (Terrena / Holvia Porcs Laval / Elivia Angers / Système U) garantissant une traçabilité totale des produits et une optimisation des coûts,
  - la garantie d'une rémunération équitable aux producteurs et des produits de qualité (gustative et nutritionnelle) aux consommateurs à un juste prix,
  - une gestion en commun des références produits pour une valorisation maximum du porc Nouvelle Agriculture®,
  - un cahier des charges pour les producteurs garantissant des bénéfices clairement compréhensibles du consommateur.

Les partenaires, après analyse fine des structures de coût, ont réussi à supprimer des coûts inutiles. Ils valorisent mieux toutes les parties du cochon, à travers par exemple de nouvelles recettes de saucisses. Et ont également travaillé sur le déclassement, la logistique, etc.

---

<sup>19</sup> Communiqué de presse. Paris, 17 février 2014.

<sup>20</sup> [www.bleu-blanc-coeur.org](http://www.bleu-blanc-coeur.org)

2) **Le partenariat tripartite Système U – LSDH – Biolait**<sup>21</sup> : Dans un contexte de demande croissante en lait issu de l'agriculture biologique, face à des coûts de production élevés dus à la petite taille et à l'atomisation des producteurs, un partenariat tripartite a été initié en 2011 entre Biolait, une coopérative de collecte de lait bio auprès d'éleveurs laitiers atomisés, Système U et la Laiterie Saint Denis de l'Hôtel (LSDH). La démarche assure :

- un approvisionnement en lait bio d'origine France avec une traçabilité parfaite et à prix raisonnable pour Système U,
- des débouchés et une rémunération à prix correct pour les éleveurs (+3 centimes/L de lait, soit +10% en moyenne sur le prix d'achat du lait), permettant de soutenir la conversion en bio,
- et une activité supplémentaire pour LSDH qui transforme le lait et récupère de la crème UHT valorisée en bio.

Les facteurs de succès ont été une réflexion « à livre ouvert » entre les trois partenaires, une innovation packaging (élimination de l'opercule aluminium) et une forte communication menée par Système U au lancement, mais également après pour expliquer aux consommateurs comment est répartie la valeur et ainsi éviter une baisse des prix (car le lancement du produit a généré une perte de parts de marché pour les laits bio, notamment pour Lactel et Candia, qui ont réagi en baissant leurs prix). Au bout du compte, le lait bio représente 20% des parts de marché de Système U. Le partenariat a soutenu la conversion de 30 exploitations laitières conventionnelles en bio.

Ces deux premières initiatives sont en grande partie inspirées du modèle anglo-saxon ou allemand. En effet, en Allemagne par exemple, une meilleure collaboration entre maillons de la chaîne de valeur de la filière lait, une régionalisation des systèmes de production/transformation/distribution en fonction des caractéristiques des territoires a permis d'aboutir à la fixation d'un prix du lait standard payé aux éleveurs en Europe du Nord supérieur à ceux en France (plus de 400 €/1.000 L contre environ 344 €/1.000 L en France en moyenne pour 2013).

3) **L'AOP Comté** : L'AOP (Appellation d'Origine Protégée) Comté tout comme d'autres AOP fromagères (AOP Parmigiano Reggiano, AOP Gruyère Suisse...) est un exemple de système productif fromager engagé dans une stratégie de différenciation dont la réussite résulte de la mise en œuvre d'un mode performant de gouvernance territoriale des filières agroalimentaires<sup>22</sup>. Ce système productif original connaît des résultats économiques remarquables en termes de prix de lait payé aux producteurs (prix de lait supérieur au prix de lait national de l'ordre de 25%), de croissance des quantités de fromage commercialisées (croissance en vingt ans de 77%, 29 402 tonnes en 1990 et 52 203 en 2012)<sup>23</sup>, de performance économique des élevages, de stabilité du marché ou encore de

---

<sup>21</sup> [www.biolait.eu](http://www.biolait.eu)

<sup>22</sup> Fondements et performances de la stratégie de différenciation des filières fromagères à l'échelle des territoires, RMT Economie des filières animales. Philippe Jeanneaux, 10 décembre 2013.

<sup>23</sup> <http://www.comte.com/decouvrir/economie-les-marches-du-comte/le-marche-du-comte.html>

développement territorial. En plus de produire de la richesse via une offre de produits de qualité, et de mettre en œuvre, via des contrats type, des mécanismes de distribution de cette richesse, ce système a permis de contrôler les conditions de production pour protéger le système productif sur longue période de ses concurrents et de se doter d'une interprofession qui assure la mise en œuvre de la stratégie collective.

- 4) **Filières Qualité Carrefour**<sup>24</sup> : Initié en 1992, l'EQC (Engagement Qualité Carrefour) est le label de Carrefour pour identifier les produits agricoles qui respectent un cahier des charges de production/transformation rigoureux rédigé avec tous les maillons de la filière. Ce label repose sur des valeurs simples : des produits agricoles de terroir, le respect de l'environnement, un prix juste et le partenariat avec les fournisseurs. Il existe environ 80 produits signés "EQC" que l'on retrouve dans les secteurs de la boucherie, de la marée, des fruits et légumes, du fromage et de la charcuterie. Les volumes concernés sont importants (plus de la moitié des viandes commercialisées en hypermarché Carrefour par exemple). Carrefour cherche via ces filières Qualité à renforcer ses liens avec les producteurs agricoles. De récents partenariats signés en 2013 concernent : (i) Une nouvelle filière en volaille, première en France proposant des poulets nourris sans OGM et soignés sans antibiotique, en partenariat avec plus de 150 éleveurs auvergnats. Elevés en plein air, ces poulets sont nourris principalement avec des céréales (à 75%). (ii) Un nouveau partenariat dans la filière bœuf Charolais avec la société Puigrenier, une entreprise familiale située dans l'Allier, à Montluçon. Ce partenariat devrait permettre à terme d'intégrer 600 nouveaux éleveurs dans la filière Engagement Qualité Carrefour. Cette démarche qualitative concerne également l'étape de transformation : à titre d'illustration, Carrefour a souhaité en 1994 former ses boulangers pour réaliser un pain « premium » (la boule bio de Carrefour), réalisé à base de farine biologique, de levain, de sel marin de Guérande et de l'eau de source, et cuit dans des fours à sole.

Nous proposons ainsi un déploiement à grande échelle de contrats de filières « qualité » tripartites. Cet outil serait un levier pour rémunérer dans la durée à la fois :

- les efforts du producteur agricole engagé dans une démarche de production agro-écologique même dans un contexte de prix de marché élevé ;
- le transformateur également engagé dans une démarche de transformation de ces produits ;
- le distributeur capable de mieux valoriser les produits issus de l'agro-écologie (via un premium prix et/ou via une augmentation des volumes vendus), tout en apportant aux consommateurs des valeurs ajoutées complémentaires : qualité, sécurité, traçabilité, confiance, bénéfices nutritionnels. Cette démarche vertueuse

---

<sup>24</sup><http://www.carrefour.com/fr/promouvoir-la-consommation-responsable/fili%C3%A8res-qualit%C3%A9-carrefour-une-d%C3%A9marche-unique-renforc%C3%A9e>

est également génératrice de valeurs sociétales en adéquation avec la demande de la société.

La généralisation de ces contrats de filière pourrait s'opérer via un mécanisme d'incitation public. Dès lors qu'ils améliorent la compétitivité et permettent des économies de ressources naturelles, il serait logique qu'un système de bonus-malus soit mis en place. Le bonus valoriserait notamment les filières ayant conclu un contrat dans un délai donné. Il pourrait prendre la forme d'une prime, d'une réduction d'impôts, d'une TVA à taux réduit ou d'un abattement sur les cotisations sociales.

## CONCLUSION

L'agro-alimentaire est trop souvent vu comme une source de problèmes et de contraintes, alors que l'agriculture est la seule activité qui combine à la fois des emplois non délocalisables, un apport potentiel de solutions structurelles aux enjeux environnementaux (stockage de carbone, maintien de la fertilité des sols, gestion de l'eau, production de biodiversité ...), une garantie de l'autonomie alimentaire de la nation et le maintien d'une vitalité économique dans nos campagnes. Elle contribue en outre positivement à la balance commerciale.

L'ancrage agricole de notre pays est un atout géopolitique majeur. Il convient de l'affirmer comme tel, tant vis-à-vis des agriculteurs, de nos concitoyens que vis-à-vis de l'extérieur. Pourquoi imposer aux agriculteurs de réduire leurs recours aux phytosanitaires si cela n'est pas imposé aux produits importés ? Et pourquoi ne pas donner l'exemple en imposant dans les cantines des produits d'origine France, issus de pratiques respectueuses de l'environnement et d'industries modernisées performantes ?

Le modèle allemand auquel notre agro-industrie est tant comparée est révélateur de ces évolutions nécessaires. L'écart du coût de la main d'œuvre entre les filières viandes allemandes et les nôtres ne représente qu'un tiers du problème. L'Allemagne a su en temps utile investir pour moderniser ses outils de transformation, segmenter ses zones de production agricole en fonction du marché, notamment ses régions laitières. Notre voisin a su identifier l'énergie comme étant à la fois une contrainte pour les agriculteurs (poste de coût) et une opportunité (la biomasse est une source d'énergie renouvelable), pour décider d'en faire une opportunité (un produit au sens économique) via la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal incitatif au développement d'agriculteurs devenus désormais aussi « énergiculteurs ».

Parmi les leviers clés pour renforcer la différenciation et la compétitivité des filières agro-industrielles françaises (développement à l'export, restructuration des filières, simplification administrative, réduction de la dépendance aux subventions), l'agro-écologie déployée à grande échelle, est une des voies les plus porteuses d'avenir. Elle constitue l'une des voies de montée en gamme des produits qui peut renforcer l'image positive des produits origine France à l'export mais aussi sur le marché national. Elle peut contribuer à rapprocher le consommateur du monde agricole.

Son développement suppose avant tout le développement de relations plus transparentes et gagnant-gagnant avec les autres acteurs, et de profiter de l'émergence de nouvelles formes de distribution. Elle nécessitera des changements de modes de production qui, s'ils sont bien organisés, bénéficieront au premier chef aux agriculteurs.

L'agro-écologie n'est pas seulement nécessaire et possible pour la protection des ressources naturelles, la santé du consommateur, la création d'emplois, la balance commerciale ou la préservation du tissu rural. C'est une possibilité pour valoriser les produits en répondant aux attentes des consommateurs, en France comme à l'international, tout en réduisant les coûts. L'économie et l'agro-écologie sont donc intimement liées.



## Nous contacter

La Fabrique Ecologique  
150 – 154 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris

[www.lafabriqueecologique.fr](http://www.lafabriqueecologique.fr)  
[contact@lafabriqueecologique.fr](mailto:contact@lafabriqueecologique.fr)

 [lafabriqueecologique](https://www.facebook.com/lafabriqueecologique)

 [@LaFabriqueEcolo](https://twitter.com/LaFabriqueEcolo)